

LE POURVOYEUR DE NOUVELLES

Dans ce numéro:

L'image des pourvoires fait peau neuve - p. 2
L'Abitibi-Témiscamingue veut « Prendre les devants » p. 3
Compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance - p. 4
Les agents de protection de la faune assujettis au système de déontologie des policiers - p. 6
Sondage FPQ réalisé auprès des pourvoires - p. 6
En direct du Palais de Justice - p. 7
Modification à la Loi sur les mines - p. 8
Comment recevoir les journalistes en pourvoirie - p. 8
Programme de consolidation des pourvoires du Nord québécois - p. 9
Mise en valeur de l'ours noir - page 10
Loi sur le réaménagement durable des forêts - page 11
Secourisme en milieu sauvage et éloigné - page 14
Tournoi de pêche en pourvoirie 2010 - page 15



VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT LA COMPÉTENCE
DES CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS DE PLAISANCE ?

VOUS TROUVEREZ LES RÉPONSES EN PAGE 3



LE PLUS GRAND

**TOURNOI DE PÊCHE AU QUÉBEC
23 avril au 30 septembre 2010**

N'OUBLIEZ PAS!

Il est déjà temps de mettre les dates du congrès 2010 à votre agenda :

Le Congrès annuel de la pourvoirie 2010

1^{er} au 3 décembre 2010

Holiday Inn Aéroport de Montréal

FPQ
FÉDÉRATION DES
POURVOIRES
DU QUÉBEC INC.
www.fpq.com

Mot du PDG



Par Marc Plourde,
Président-directeur général

EN 2010-2011, L'IMAGE DES POURVOIRIES FAIT PEAU NEUVE !

Le conseil d'administration de la FPQ a adopté, au cours de la dernière année, un ensemble d'orientations qui feront en sorte d'actualiser et de bonifier la promotion de l'offre des pourvoiries membres. Ces orientations portent notamment sur le développement d'une nouvelle image de marque de la FPQ pour les actions promotionnelles, la structuration de l'offre des pourvoiries dans nos outils de commercialisation, l'avènement de la classification 5 étoiles des unités d'hébergement et la refonte complète du site Internet.

L'adoption d'une nouvelle image de marque permettra de rafraîchir notre présence commerciale sur le marché. Nouveau logo, nouvelle marque de commerce et approche marketing renouvelée sont autant d'éléments qui feront en sorte d'inscrire les pourvoiries au cœur des nouvelles tendances en tourisme. Nous devons consolider notre présence et la reconnaissance de nos membres sur les marchés traditionnels de la chasse et de la pêche, tout en exprimant davantage les nouvelles tendances qui sont au cœur de la diversification et de l'évolution de l'offre de notre réseau. Simple à dire mais tout un exercice à faire, et qui soulève des questions importantes : la chasse et la pêche sont-ils, en 2010, les seuls fondements de notre industrie ? La gestion des activités récréatives sur les territoires de pourvoirie devient-elle un enjeu pour la consolidation et le développement de nos entreprises ?

Les membres recevront, avec l'offre de renouvellement du *membership*, un nouveau formulaire de description des produits et services qui servira dorénavant de source principale pour l'information qui sera rendue disponible dans le Guide de la pourvoirie et le site Internet notamment. Cette opération, appelée « structuration de l'offre » des pourvoiries vise à rendre plus efficaces nos outils de recherche et de référencement de nos pourvoiries membres. Notre objectif ? Offrir aux utilisateurs de nos outils de promotion et à tous clients potentiels des pourvoiries une information claire, précise et plus accrocheuse. Il s'agira en fait de rendre plus évident ce qui constitue le cœur de vos offres de services respectives, tout en facilitant la recherche d'une pourvoirie.

À ces nouveautés s'ajoutera tel qu'annoncé l'avènement de la classification 5 étoiles, qui passera sous peu sous la responsabilité du ministère du Tourisme. Ainsi, dès la fin de 2010, l'information qui sera livrée sur le site Internet de la FPQ et dans le Guide de la pourvoirie 2011 tiendra compte de cette nouvelle classification des pourvoiries, laquelle correspondra davantage aux standards établis internationalement en matière de classification de l'hébergement. Cette nouvelle classification a également pour effet d'intégrer la pourvoirie dans l'offre touristique du Québec. Les pourvoiries obtiendront une pleine reconnaissance de leur statut d'entreprises touristiques en plus de leur rôle de gestionnaires d'activités fauniques. La faune a certes ses besoins, mais les touristes également !

Le nouveau portail Internet de la FPQ verra le jour sous peu et se fera le reflet de cette modernisation de notre image promotionnelle. Nous sommes convaincus que l'ensemble de ces actions auront pour effet d'accroître l'utilisation de nos outils promotionnels et par conséquent la fréquentation de vos établissements.

Entre-temps, je désire vous souhaiter à tous et à toutes une excellente saison 2010 !

L'Abitibi-Témiscamingue veut « Prendre les devants »

**Par Marc Plourde,
Président-directeur général**

Last April 20th and 21st, Abitibi-Témiscamingue Tourism has conducted the regional tourism industry seminar. Over these two days, conferences and discussions were presented and launched around three principal topics; quality, sustainable development and Internet. For more information on the conferences and guests, please visit : <http://www.tourisme-abitibi-temiscamingue.org/colloque/>

Tourisme Abitibi-Témiscamingue a tenu les 20 et 21 avril dernier un Colloque de l'industrie touristique régionale sous le thème « Prenons les devants ». Réunis au Centre de congrès de Rouyn-Noranda, les nombreux participants ont eu l'occasion d'entendre des conférenciers pertinents, et pour certains prestigieux, qui ont abordé plusieurs des grands défis de l'heure en tourisme. M. Paul Arsenault, du département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, agissait à titre d'animateur du Colloque.

C'est ainsi que M. Jean-Paul L'Allier, ancien maire de la Ville de Québec, a abordé l'importance d'une vision claire des objectifs de développement d'une destination et de l'impératif qui est de placer le bien-être de la population au centre de tout aménagement touristique. Sa conférence fut suivie d'un exposé coloré de Mme Michelle Blanc, consultante spécialiste du commerce électronique, qui nous a démontré que désormais la communication est entre les mains des consommateurs et qu'il est essentiel de prendre le virage imposé par l'avènement des médias sociaux.

Daniel Gauthier, cofondateur du Cirque du Soleil et PDG du Groupe Le Massif, a présenté aux participants sa vision de l'innovation en tourisme sur laquelle est fondée l'ambitieux plan de développement du Massif de Charlevoix. Ont également présenté des conférences messieurs Philippe Sureau, cofondateur de Transat A.T. inc., Paul Simier, chroniqueur spécialisé en tourisme, César Castaneda, du Centre Mondial d'Excellence et Jean Lemire, biologiste, cinéaste et producteur, qui nous a fait vivre les moments forts de sa Mission Antartique et réfléchir sur l'importance et la rapidité des changements climatiques.

Les participants ont assisté à trois ateliers portant sur les thèmes de la qualité, du développement durable et du Web. Côté qualité, les constats portent sur la nécessité de mieux faire connaître l'industrie touristique à la population afin d'obtenir sa pleine participation à l'accueil des touristes. Ont également été ciblés le développement d'une charte de qualité régionale, la formation et le développement d'outils. Le développement durable du tourisme suscite une grande adhésion quant aux principes, lesquels demandent cependant à être mieux connus et appliqués. En matière de Web, une région aussi vaste que l'Abitibi-Témiscamingue pose évidemment des défis réels en termes d'accès à la couverture haute vitesse sur l'ensemble du territoire. L'expertise disponible en région doit être mieux publicisée et Tourisme Abitibi-Témiscamingue est interpellée afin de doter l'industrie des ressources nécessaires pour appuyer le développement des outils Web de ses membres. Enfin, l'implication de tous les intervenants touristiques de la région dans la conversation avec le client sur le Web est nécessaire afin de contribuer à diffuser un message positif sur l'offre touristique régionale.

Félicitations à toute l'équipe de Tourisme Abitibi-Témiscamingue et à son président M. Jocelyn Carrier pour l'organisation de cet évènement mémorable !

Compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance : Questions et réponses



Par M^e Dominic Dugré,
Conseiller juridique-Secrétaire général

Since a few months, a person who wants to drive a motor boat (electric motor or petrol engine) needs a proof of competence. This issue has brought up a great number of questions from outfitters. Here are the answers to the most asked questions. For more information, please contact M^e Dominic Dugré at 1-800-567-9009, ext. 232.

Depuis septembre 2009, toute personne qui désire conduire une embarcation de plaisance munie d'un moteur – qu'il soit électrique ou à essence – doit posséder une preuve de compétence. Nous avons reçu plusieurs appels à ce sujet au cours des dernières semaines. Voici donc les réponses aux questions les plus fréquemment posées :

La carte de conducteur d'embarcation de plaisance (« la carte ») est-elle obligatoire?

NON. Malgré ce que vous pouvez lire ou entendre dans certaines publicités, la carte n'est pas obligatoire. Le *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance* prévoit que, depuis septembre 2009, toute personne qui désire conduire une embarcation de plaisance munie d'un moteur – électrique ou à essence – doit détenir **UNE** des trois preuves de compétence suivantes :

- La carte de conducteur d'embarcation de plaisance; **OU**
- La preuve que le conducteur a réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1^{er} avril 1999; **OU**
- Une liste de vérification de sécurité pour embarcations de location dûment remplie.



En quoi consiste cette liste de vérification?

Aussi appelée « liste de vérification à quai », cette liste a pour but de promouvoir la sécurité lors de l'utilisation d'une embarcation. Elle couvre divers aspects de la sécurité, notamment :

- Se conformer aux principales règles de sécurité nautique;
- Connaître le fonctionnement de l'embarcation de plaisance louée; et,
- **Connaître les caractéristiques et les dangers géographiques que présente le secteur où l'embarcation sera utilisée.**

Où puis-je obtenir cette liste?

Un modèle de liste, développé par le ministère des Transports du Canada, est disponible dans l'extranet du site de la FPQ ou sur le site internet de Transport Canada, à l'adresse suivante : <http://www.tc.gc.ca/fra/>

Si la demande est suffisante, la FPQ pourrait aussi faire imprimer à grande échelle et vendre à ses membres des livrets comportant un certain nombre de listes avec copie carbone, ce qui éviterait de devoir compléter deux fois chacune des listes. Laissez-moi savoir si cette opportunité vous intéresse en me contactant au ddugre@fpq.com ou 1-800-567-9009 #232.

Compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance - Suite

Qui doit signer cette liste?

Chaque personne qui ne possède pas une carte de conducteur et qui désire conduire l'embarcation doit signer cette liste. Celle-ci doit de plus être cosignée par le pourvoyeur, qui en conservera une copie et en remettra une à son client.

J'ai des clients qui proviennent de l'extérieur du Canada. Sont-ils soumis à cette obligation?

Oui. Puisqu'il serait surprenant que ces clients possèdent une carte de compétence, il faudra leur faire signer la liste de vérification à quai. La seule exception est le non-résident qui conduit sa propre embarcation avec son propre moteur, s'il est au Canada pour moins de 45 jours. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, le non-résident n'a pas à détenir de preuve de compétence.

Qu'en est-il des personnes mineures?

Encore une fois, toute personne, peu importe son âge ou sa citoyenneté, doit posséder une preuve de compétence pour conduire une embarcation à moteur. Si un mineur désire conduire une embarcation à moteur, il devra posséder sa carte ou signer la liste. CEPENDANT, sachez qu'une personne âgée de moins de 12 ans ne peut conduire une embarcation munie d'un moteur de plus de 10 c.v. si elle n'est pas accompagnée d'une personne de plus de 16 ans; qu'une personne de plus de douze ans mais de moins de 16 ans ne peut conduire une embarcation munie d'un moteur de plus de 40 c.v. sans être accompagnée d'une personne de plus de 16 ans, et qu'une personne de moins de 16 ans n'est pas autorisée à conduire une moto-marine.

J'ai un client qui désire utiliser son propre moteur sur une de mes embarcations. Dois-je m'assurer qu'il a une preuve de compétence?

Oui. Un locateur ne peut louer une embarcation qui sera utilisée avec un moteur à quelqu'un qui ne possède pas de preuve de compétence. S'il n'a pas sa carte, faites-lui signer la liste de vérification à quai.

Les agents de la protection de la Faune peuvent-ils émettre des contraventions relativement à cette obligation de détenir une preuve de compétence?

NON. Pour l'instant, ces agents n'ont pas le mandat de faire appliquer ce règlement. Cependant, tous les policiers (SQ, police municipale) ont ce mandat.

J'ai entendu dire qu'il existait un programme qui pourrait me permettre d'offrir la carte à ma clientèle?

La FPQ s'est associée avec Jean Bilodeau, associé de CLNC, un fournisseur de cours agréé par Transport Canada. Cette association vous permet d'offrir à votre clientèle, si vous êtes membre de la FPQ, la possibilité de compléter sur les lieux mêmes de la pourvoirie l'examen qui mène à l'obtention de la carte de conducteur. Pour plus de renseignements à ce sujet, contactez monsieur Jean Bilodeau au 1-866-778-2628 ou par courriel à boatbateau@videotron.ca.

M^e Dominic Dugré
Secrétaire général

Les agents de protection de la faune assujettis au système de déontologie des policiers

The police ethics system enforces the **Code of ethics of Québec police officers**, which oversees the conduct of all Québec police officers, wildlife protection officers, special constables and highway controllers. For more information wildlife protection officers' duty and responsibilities, visit <http://www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca/index.php?id=74&L=1>

Le milieu des agents de protection de la Faune connaît ces dernières années des transformations qui visent l'excellence professionnelle. Dans cette foulée, depuis le 1^{er} janvier 2009, ils partagent avec les forces de l'ordre les mêmes obligations déontologiques. Aussi, doivent-ils répondre de leur conduite au Commissionnaire à la déontologie policière qui veille à ce qu'ils se comportent, notamment, de manière à :

- Préserver la confiance et la considération que requièrent leurs fonctions (respects, politesse, etc.);
- Éviter toute forme d'abus d'autorité (force excessive, menaces, intimidation, harcèlement, etc.);
- Respecter l'autorité de la loi et collaborer à l'administration de la justice;
- Exercer leurs fonctions avec probité;
- Éviter les conflits d'intérêts;
- Utiliser leurs armes ou pièces d'équipement avec prudence et discernement.

Les citoyens ont donc maintenant un recours s'ils estiment qu'il y a eu écart de comportement d'un agent. Pour plus d'informations et exercer vos droit en ligne, n'hésitez pas à consulter le www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca



Sondage FPQ réalisé auprès des pourvoyeurs



Par Anne-Marie Jolicoeur,
Agente de communication et Web

Votre Fédération a réalisé un sondage auprès des pourvoyeurs présents dans les Salons Expert Chasse, Pêche et Camping de Québec et de Montréal, au Toronto Sportsmen's Show ainsi qu'au Salon Nautique et Plein air de l'Outaouais. Ce sondage comprenait dix champs principaux, dont notamment: *L'Agenda du pourvoyeur, le Guide de la pourvoirie, le congrès annuel, les membres associés, etc.* Les réponses au sondage visent à guider les actions de la FPQ et à augmenter la satisfaction des membres. Voici un bref résumé des réponses compilées.

- La majorité des pourvoyeurs considèrent que *l'Agenda* nécessite beaucoup de temps, d'énergie et de dépenses. La poursuite de cet outil est à reconsidérer.
- À plus de 80 %, les pourvoyeurs estiment que le *Guide de la pourvoirie* leur offre une visibilité des plus intéressantes ainsi que des opportunités d'affaires à ne pas manquer.
- Les réponses aux questions sur les membres associés ont mis en lumière le fait suivant: Les pourvoyeurs s'accordent sur la pertinence et l'importance de ce réseau. On réalise toutefois qu'il est primordial de maximiser nos efforts afin que la communication entre les pourvoyeurs et les membres associés soit bénéfique pour tous.

En direct du Palais de Justice



Par M^e Dominic Dugré,
Conseiller juridique-Secrétaire général

La participation du guide à une expédition de chasse

En décembre dernier, la juge Suzanne Bousquet, de la Cour du Québec, a rendu un jugement qui traite de la notion d'« expédition de chasse », notamment lorsqu'est impliqué un guide. Les faits sont les suivants : un groupe de trois personnes séjourne en pourvoirie pour la chasse à l'orignal. Un guide est attiré au groupe et, un matin, il part avec un des chasseurs et laisse les deux autres chasser seuls. Le client qu'il accompagne abat un orignal vers 7h00 du matin, et appose son coupon de permis. Le guide communique avec les deux autres chasseurs, alors que ces derniers l'informent qu'ils viennent à l'instant d'abattre eux aussi un orignal. Ces deux chasseurs apposent leurs 2 coupons sur l'animal. Un deuxième guide qui passe en camion près du premier animal abattu apprend ce qui s'est passé. Il embarque la première bête, va récupérer la seconde et ramène le tout au camp. Vers midi, ce second guide appose son propre coupon sur la première bête. Plus tard, les employés de la pourvoirie sont informés que le premier chasseur leur fait don de sa bête, en guise de pourboire. Le guide ayant apposé son coupon fait préparer la viande par un boucher et sépare la viande ainsi donnée avec 3 autres employés. Plus tard, les agents de la faune remettent à chacun des quatre employés un constat d'infraction pour avoir eu en leur possession de la viande provenant d'une bête abattue illégalement.

Inutile de garder le « punch » pour la fin, le tribunal a reconnu les employés coupables de l'infraction reprochée et a condamné chacun d'entre eux à payer l'amende prévue de 1825\$ plus les frais.

Pour en arriver à cette conclusion, la juge a tout d'abord constaté que deux permis sont requis pour chaque orignal abattu et que le nombre de permis disponibles se déterminait avec les nombre de personnes faisant partie de l'expédition de chasse. Le *Règlement sur les activités de chasse* prévoit en effet à l'article 19 que le second coupon doit provenir d'une personne qui a participé à l'expédition de chasse. La question est donc de savoir si le guide faisait ou non partie de cette expédition.

La juge Bousquet examine la jurisprudence sur cette question et, de manière concordante avec les jugements étudiés, elle écrit que « pour participer à une expédition de chasse, il faut y prendre part de façon active à un moment donné. L'intention d'aller chasser ne suffit pas, non plus d'ailleurs que la simple présence d'un chasseur dans les environs au jour de l'abattage ». Or, la preuve démontre que jamais le guide et les autres chasseurs n'ont réellement formé un groupe de chasse. Par exemple, le guide ne s'est même jamais entretenu avec le chasseur qui a abattu l'orignal.

Enfin, à la prétention du guide à l'effet que les guides d'une pourvoirie font d'office partie intégrante des expéditions de chasse, le Tribunal explique que si le législateur avait voulu qu'il en soit ainsi, il l'aurait clairement spécifié dans la loi ou dans la réglementation.

Il est donc établi qu'il y a eu double abattage et qu'en conséquence, les 4 individus (dont le guide) qui possédait de la viande provenant d'un gibier ainsi obtenu en contravention de la loi ont commis une infraction.

Comme il s'agit d'une infraction dite « de responsabilité stricte », les défendeurs ont la possibilité d'être tout de même acquittés s'ils réussissent à convaincre la Cour que l'infraction a été commise malgré qu'ils aient agi avec diligence raisonnable ou encore qu'il s'agisse d'une erreur de fait raisonnable. La preuve révèle qu'évidemment, le guide ne peut plaider en ce sens puisqu'il est auxiliaire de la faune. Pour ce qui est des trois autres individus, il a été établi qu'ils ont tous eu un doute à un moment donné ou à un autre, sur la légalité de cet abattage. Une personne diligente aurait dû par exemple consulter les agents de la faune avant d'accepter cette viande. Les quatre individus sont donc trouvés coupables et condamnés à payer l'amende prévue.

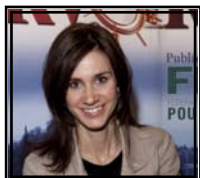
Modifications à la Loi sur les mines

Par M^e Dominic Dugré,
Conseiller juridique-Secrétaire général

La FPQ se présentera en commission parlementaire au courant du mois de mai pour exposer son point de vue sur le *Projet de loi modifiant la Loi sur les mines*. Entre autres choses, la FPQ entend faire valoir le fait qu'il est impératif que les pourvoyeurs soient consultés préalablement à toute autorisation d'exploration et d'exploitation minière et que des mesures d'atténuation soient mises en place pour pallier aux inconvénients causés par le forage, le transport, le dynamitage, etc. Ces activités sont tout simplement incompatibles avec les opérations d'une pourvoirie. Parmi les facteurs les plus importants pour la clientèle qui fréquentent les pourvoiries figurent en effet la quiétude et un environnement naturel. Dans le cas des pourvoiries possédant des droits exclusifs, nous demandons par ailleurs que toute exploitation de substances minérales de surface, comme le sable ou le gravier, ne puisse se faire qu'avec l'accord du pourvoyeur en place.

Le projet de loi crée de nouvelles dispositions qui veulent prévenir les conflits entre l'industrie minière et les autres utilisateurs du territoire. Nous croyons que dans ce contexte, les pourvoiries doivent être considérées à leur juste valeur et que l'intégrité du produit qu'elles ont à offrir soit préservé le mieux possible, pour le bénéfice de leur clientèle québécoise, canadienne et internationale, de même que pour l'économie des régions du Québec.

Comment recevoir les journalistes en pourvoirie



Par Anne-Marie Jolicoeur,
Agente de communication et Web

Recevoir des journalistes en pourvoirie est une excellente occasion de se faire connaître et d'augmenter la notoriété de son entreprise. En général, les journalistes réservent une pleine page avec photo(s) à la pourvoirie visitée. Mais qu'advient-il dans le cas où l'expérience en pourvoirie ne se déroule pas comme prévue? Ou encore, que la température ne permet pas la prise de photos qui mettront en valeur vos établissements? La réponse réside dans une seule et même étape: **La préparation de la visite journalistique.**

Voici les trois étapes d'une bonne préparation:

- Se poser la question: « Y'a-t-il des services, activités ou nouveautés que je veux promouvoir davantage? » Si oui, planifiez le séjour du journaliste en fonction de vos réponses. Vous maximiserez ainsi vos chances de diffuser les messages souhaités.
- Rassembler les documents à remettre au journaliste. Exemple: Historique de la pourvoirie, organigramme, calendrier des événements spéciaux, promotions à venir, cartes du territoire, etc.
- Préparer un dossier photos sur une clé USB. S'assurer que les photos remises au journaliste sont en haute résolution (pour qu'une photo soit diffusée dans les journaux, elle doit être en qualité supérieure de 300 dpi).

N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations sur les visites des journalistes ou pour toutes autres questions qui ont trait aux communications au 1-800-567-9009, poste 240 ou par courriel amjolicoeur@fpq.com.

Programme de consolidation des pourvoires du Nord québécois



Par Bruno Dumont,
Directeur de la vie associative,
développement durable et Faune

Financial support is now available for outfitters operating north of the 49th parallel. The program, administered both by the QOF and the Ministry of Natural Resources and Wildlife, can finance up to 50 % of the costs and is aimed at increasing the quality of existing lodging facilities. Two million dollars were planned until March 2012. From this amount, 500 000 \$ is still available and will be used for the program's 3rd stage. For more information, please contact Bruno Dumont: 1-800-567-9009 #222.



truction de nouveaux pavillons permettant d'offrir les repas (plan américain) et de loger les employés.

Le programme est administré conjointement par *Faune Québec* et par la *Fédération des pourvoires du Québec* et peut défrayer au maximum 50 % des coûts d'un projet jusqu'à concurrence de 125 000 \$ pour les pourvoires accessibles par route et 250 000 \$ pour les pourvoires accessibles par avion. Le programme a été lancé officiellement le 11 novembre 2009. Jusqu'à maintenant, plus de 25 projets ont été présentés. Cependant, au début d'avril 2010, il y a encore une disponibilité budgétaire de près de 500 000 \$. Jusqu'à maintenant, deux vagues successives de projets ont été reçues. Nous sommes maintenant prêts à accueillir une troisième vague au cours du printemps 2010. Donc, si vous avez l'intention de

présenter un projet, je vous invite à le faire dès que possible. Mentionnons en terminant que le programme prendra fin en octobre 2012. Cependant, il serait surprenant que l'ensemble de l'enveloppe budgétaire disponible ne soit pas complètement attribué d'ici la fin de l'année 2010.

Consultez le www.fpq.com afin de télécharger le document explicatif du programme ainsi que le formulaire destiné à la présentation de votre projet.

Rappelons que le programme de consolidation des pourvoires du Nord québécois dispose d'une enveloppe de 2 millions \$ et concerne les pourvoires situées au nord du 49^e parallèle. Ce programme vise à améliorer le confort et la sécurité pour les clients de ces entreprises. Il permet l'amélioration des infrastructures d'hébergement existantes et la construction de nouveaux bâtiments destinés à l'accueil des clients ou encore par exemple pour la cons-

Décès de Monsieur Roger Grandchamp

La FPQ tient à offrir ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Monsieur Roger Grandchamp décédé accidentellement à Joliette le 1^{er} avril 2010. Monsieur Grandchamp était propriétaire de l'entreprise « *Pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien inc.* »



M. Grandchamp laisse dans le deuil son fils Michel Grandchamp et son épouse Édith Chagnon, ses petits-enfants Cindy et Jason, sa sœur Lisette Grandchamp et son époux Georges Gravel, sa nièce Marie-Claude Gravel et son conjoint, la mère de son fils Denise Beaudoin, une très grande amie Muguette Baril et ses deux filles Linda, Nancy et leurs conjoints, ses beaux-frères, belles-sœurs, ses neveux et nièces ainsi que de nombreux autres parents et amis.

Mise en valeur de l'ours noir



Bruno Dumont,
Directeur de la vie associative,
développement durable et faune

You have probably heard or might have acknowledged problems with black bears in 2009. Following this problematic, Faune Quebec has started to brainstorm on means to improve this situation. If you are interested to have an overview of the actual situation, please contact Bruno Dumont:

1-800-567-9009 #222 or via email at bdumont@fpq.com.

Tous se souviennent des problèmes vécus dans certaines régions l'automne dernier avec les ours importuns. Cet épisode a été un des éléments déclencheurs d'une réflexion amorcée depuis par *Faune Québec* au sujet des moyens à mettre en œuvre afin d'optimiser la mise en valeur de cette espèce au Québec. Les fédérations de la faune ont d'ailleurs été conviées par *Faune Québec* à prendre part à cette réflexion en mars dernier. Le ministère travaille actuellement à la préparation du bilan de la mi-plan du plan de gestion de l'ours noir. Les fédérations seront à nouveau convoquées au début du mois de mai pour prendre connaissance du bilan et pour discuter des changements qui pourraient être apportés à la faveur du processus d'évaluation. Par la suite, les Tables régionales de la faune (TRF) seront consultées (probablement en juin) à ce sujet.

Nous savons déjà que les objectifs de récolte qui avaient été fixés lors de l'élaboration du plan de gestion qui est en cours présentement n'ont pas été atteints. Cela laisse entrevoir une augmentation des populations dans certaines zones de chasse. Je dis bien « certaines » car il apparaît clair que le phénomène n'est pas généralisé partout au Québec. Ce constat ouvre peut-être la porte à une plus grande libéralisation de l'exploitation. *Faune Québec* émet des signaux allant dans ce sens. De leur côté, les trappeurs militent pour la légalisation de la vente de la vésicule biliaire. La *Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs* demande l'ouverture de la chasse d'automne dans un plus grand nombre de zones de chasse que ce qui prévaut actuellement. De son côté, la *Sépaq* est aux prises avec des populations d'ours abondantes dans plusieurs de ses réserves fauniques sans possibilité de faire récol-

ter ces bêtes de manière efficace. **Je vous passe d'ailleurs le message que la *Sépaq* recherche des pourvoyeurs intéressés à exploiter l'ours noir dans plusieurs réserves. Veuillez me contacter pour plus de détails.**

Cela dresse un peu le portrait en ce qui concerne les enjeux et le contexte dans lequel les discussions vont s'amorcer au cours des prochaines semaines. De notre côté, nous les pourvoyeurs, avons besoin de maintenir une ressource abondante afin de pouvoir offrir un produit de chasse de qualité à nos clients. Du point de vue des retombées économiques, nous sommes le groupe le plus performant, c'est clair. En effet, compte tenu du succès de chasse, chaque ours récolté en



pourvoirie génère des revenus directs de plus de 3 000 \$, sans compter les impacts économiques globaux que nous estimons à plus de 5 000 \$ par bête récoltée. Comme la plupart des clients de chasse à l'ours en pourvoirie sont des non-résidents, il s'agit d'argent neuf pour le Québec. Cela constitue un argument de poids que nous allons évidemment utiliser à notre avantage.

Nous avons récemment mis sur pied un comité pour la mise en valeur de l'ours noir. Ce comité est composé de 10 pourvoyeurs qui offrent le produit chasse à l'ours noir et qui opèrent dans autant de régions du Québec. Ce comité s'est réuni une première fois le 23 mars dernier. Nous avons convenu que le comité serait maintenu au moins jusqu'à la fin du présent plan de gestion de l'ours noir (3 à 4 ans), afin que nous puissions nous préparer le mieux possible à discuter avec nos partenaires dans ce dossier. En terminant, je tiens à signaler qu'il est important que les positions qui seront exprimées par les pourvoyeurs siégeant sur les TRF soient cohérentes avec les positions du comité de travail sur la mise en valeur de l'ours noir ainsi qu'avec celles exprimées dans ce dossier par les membres du conseil d'administration de la FPQ. À cet égard, je prends la responsabilité de jouer un rôle d'intégration des communications entre tous. Cependant, j'invite particulièrement les pourvoyeurs qui siègent sur les TRF à communiquer avec moi avant la tenue des rencontres en région afin de faire le point. Nous avons intérêt à échanger nos idées et nos stratégies afin d'améliorer notre position concurrentielle sur les marchés tout en générant des consensus mutuellement profitables avec nos partenaires.

Loi sur l'aménagement durable des forêts

Par Jonathan Leblond,
Ingénieur forestier

In the last few years, the provincial government has been working on a new law concerning forest regime. The actual forest law will therefore be removed to become the new Loi sur l'aménagement durable des forêts. For more information on this law and its mesures, please contact Jonathan Leblond at 1-800-567-9009, ext. 235.

Après de nombreuses années de travail, le gouvernement va de l'avant avec la révision du régime forestier et remplacera l'actuelle loi sur les forêts par une nouvelle loi intitulée *Loi sur l'aménagement durable des forêts*. Dans son communiqué de presse du 23 mars dernier, la ministre Nathalie Normandeau mentionne que le projet de loi vise à :



- Assurer la pérennité du patrimoine forestier et implanter un aménagement durable des forêts;
- Favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier;
- Soutenir la viabilité des collectivités forestières;
- Promouvoir une gestion axée sur la formulation d'objectifs clairs et cohérents, sur l'atteinte de résultats mesurables et sur la responsabilisation des gestionnaires et des utilisateurs du territoire forestier;
- Partager les responsabilités qui découlent du régime entre l'État, les organismes régionaux, les communautés autochtones et d'autres utilisateurs du territoire forestier;
- Assurer un suivi et un contrôle des interventions effectuées dans les forêts du domaine de l'État;
- Vendre des bois sur un marché libre à un prix qui reflète leur valeur marchande;
- Approvisionner les usines de transformation du bois;
- Mettre en valeur les forêts privées;
- Régir les activités de protection des forêts.

Une attention particulière doit être portée sur le deuxième point qui fait en sorte que la gestion intégrée sera régionalisée. Concrètement, cela se traduit par la reconnaissance des nouvelles instances régionales et leur rôle dans la prise de décision concernant la conciliation de vos intérêts avec ceux de l'industrie forestière. Ainsi, le développement régional et le financement seront dorénavant étroitement liés au plan régional de développement intégré des ressources et du territoire que doivent produire les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire relevant de la CRÉ. Pour ce qui est de la production de plan d'aménagement forestier, conçu actuellement par l'industrie forestière qui devait discuter avec les pourvoyeurs, ceux-ci seront dorénavant réalisés par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune avec l'aide d'une nouvelle structure de concertation appelée **Table de gestion intégrée des ressources et du territoire**.

Loi sur l'aménagement durable des forêts (suite)

Ces tables sont actuellement mises en place graduellement par les régions et tous les acteurs concernés devraient théoriquement être égaux pour convenir des mesures d'harmonisation (pourvoiries, zecs, réserves fauniques, trappeurs, industrie forestière, conseils régionaux de l'environnement, etc.). Pour ce qui est des pourvoiries, elles sont directement mentionnées dans la loi ce qui vous assure une place autour de la table. Cette nouvelle façon de faire impliquera donc des rencontres entre de nombreux acteurs et de nombreux échanges. La FPQ a fait valoir que ces nouvelles structures ne pourront permettre de réaliser des ententes telles que celles que nous avons pu prendre par le passé compte tenu du travail que cela représente déjà et de la complexité supplémentaire reliée au fait de discuter de points spécifiques en grands groupes. Ainsi, le projet de loi a été modifié de façon à rendre possible, pour ceux qui en font la demande, de travailler de façon particulière avec le ministère, et ainsi, être en mesure de favoriser la prise en compte de vos besoins dans les plans forestiers au niveau de détail nécessaire.

Le travail de ces tables doit cependant commencer dès maintenant afin de respecter les échéanciers. Le début de vos opérations et l'absence de programme de financement nous permettant de vous fournir les ressources professionnelles nécessaires compliquent grandement la situation. En effet, la nouvelle loi implique plus de travail pour en arriver à des ententes et le financement disponible par le passé n'a pas été reconduit. Nous cherchons actuellement des solutions afin d'éviter que cela ne se traduise par un retour en arrière important et que vous n'en soyez réduits à réagir à des plans d'aménagement forestier tout faits qui ne tiennent pas compte de vos besoins et pour lesquels vous n'aurez qu'une très courte période de réaction. À ce niveau, le processus de consultation publique actuel, qui définit la période durant laquelle vous pouvez réagir aux plans et permet d'avoir recours à un conciliateur, est disparu. Chaque région pourra définir son propre processus de consultation et de prise de décision. Le ministère reste cependant l'ultime juge puisqu'il élabore lui-même les plans. Nous vous contacterons sous peu pour vous faire connaître la situation sur notre capacité à vous aider à faire face à cette charge de travail et vous proposer des solutions à cette problématique mettant en péril le succès même des bons côtés de cette nouvelle Loi compte tenu des responsabilités supplémentaires qui vous sont confiées.

Plusieurs détails sont encore inconnus en ce qui concerne la mise en œuvre de cette loi. Nous poursuivrons notre travail pour nous assurer que votre réalité d'entrepreneurs, dont l'horaire de travail ne laisse que peu de place pour participer à une multitude de rencontres, dont l'avenir dépend de la qualité du territoire sur lequel vous opérez et dont l'intérêt à investir est directement lié à l'assurance du maintien de la qualité de ce territoire, soit prise en compte dans la mise en œuvre de ce projet de loi adopté en pleine crise forestière... La loi sera mise en œuvre graduellement et sera pleinement appliquée en 2013. D'ici là, certains aspects seront expérimentés et des ajustements demeurent encore possibles.

Québec Pêche - Le Webzine sur la pêche sportive au Québec

Fier membre associé de votre Fédération, Québec Pêche vous offre un rabais de 25 % pour toutes campagnes de publicité achetées sur QP !

En ligne depuis 2001, avec plus de 110 000 visiteurs uniques et 1,7 million de pages vues par mois, Québec Pêche (www.quebecpeche.com) est le plus important site Internet exclusivement consacré à la pratique de la pêche sportive au Québec. Point de rencontre des débutants et des connaisseurs, il propose à ses lecteurs de l'information en temps réel, des chroniques pertinentes, des vidéos, des petites annonces, un calendrier d'événements, un bottin commercial et un forum dynamique ouvert à tous les types de pêche. Sa communauté virtuelle, forte de plus de 14 700 membres, est le lieu où se retrouvent, « avec plaisir et passion », les amateurs de pêche pour échanger sur tous les aspects de la pêche sportive. Québec Pêche, c'est le rendez-vous quotidien des passionnés de pêche!



Centre de formation professionnel de La Baie - Finissants 2010

The Centre de formation professionnel La Baie, located in the Saguenay-Lac-St-Jean region, has turned out over 45 students in real professionals ready to work in your establishment. These final-year students will be available at the end of May. For more information, please contact Mr. Daniel Lavoie at (418) 615-0087, ext. 6006.



Le Centre de formation professionnelle La Baie, en « protection et exploitation de territoires fauniques » est membre de la Fédération. Cette année, nous avons trois cohortes de 15 finissants qui termineront en mai 2010, en plus d'être aptes à supporter toutes les opérations associées aux pourvoiries, aux zecs et aux parcs. Les finissants auront en leur possession les cartes de compétence suivantes :

- Maniement d'arme à feu;
- ASP Construction;
- Pesca;
- RCR/DVR en régions éloignées;
- Sécurité nautique et conduite d'embarcation.

De plus, ils ont eu une formation en fibre de verre, en construction et entretien, et en propane.

L'arrivée des touristes étrangers demandera bientôt l'embauche de guides compétents de chasse et de pêche, d'animation d'activités de tourisme grande nature. Un préposé bien formé aux activités a toujours sa place dans une bonne pourvoirie!

Bienvenue aux nouveaux membres associés

Vente de biens immobiliers – pourvoiries, terrains, auberges:



Formations en récréotourisme:



Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau

211 rue Henri Bourassa

Maniwaki (Québec) J9E 1E4

Téléphone : (819) 449-7922 - Télécopieur : (819) 449-7235

Alutrans - Quais flottants/fixes et passerelles en aluminium:



Mouches - Streamnag - Leurres:



Compagnie de production TV:



Agence manufacturière d'armes à feu et munition:

Remington.

Pour obtenir les coordonnées et détails des membres associés, veuillez consulter la liste ci-joint.

Secourisme en milieu sauvage et éloigné



Par Bruno Dumont,
Directeur de la vie associative, développement durable et Faune

Le programme de Secourisme en milieu sauvage et éloigné de la Croix-Rouge canadienne, couvre toutes les techniques du cours de Secourisme général et RCR, tout en permettant aux participants d'apprendre des techniques de secourisme propres aux environnements où les conditions sont difficiles.

La présente formation a été conçue pour :

- Les randonneurs d'un jour, les randonneurs de longue distance et les autres amateurs d'activités de plein air;
- Les travailleurs postés en région éloignée;
- Les personnes ou les familles qui vivent dans des collectivités éloignées;
- Les guides de plein air ou les guides d'activités récréatives.

Cette formation de secourisme en milieu sauvage et éloignée de la Croix-Rouge, vous préparera à donner des premiers soins dans les milieux où l'aide se trouve à plus de 30 minutes. En milieu sauvage ou en région éloignée, le secourisme exige souvent de devoir passer plus de temps avec la personne malade ou blessée et administrer plus de soins avant l'arrivée des secours, souvent le secouriste se doit :

- D'administrer des soins prolongés;
- De déployer plus d'effort mental et physique;
- De fournir des habiletés additionnelles pour improviser de l'équipement et accéder à des services médicaux d'urgence;
- Faire preuve d'une gestion de la dynamique de groupe dans des situations d'urgence.

En conclusion, la formation de 20 heures de Secourisme en milieu sauvage et éloigné peut être offerte à toutes personnes fréquentant le milieu naturel soit pour le travail ou bien pour le plaisir. Cette formation s'adresse à des chefs de groupe de plein air, à des personnes qui font des séjours prolongés en milieu sauvage ou en région éloignée et pour des personnes qui proposent des randonnées ou des séjours en pleine nature à titre de guide professionnel. Ce cours suppose que le secouriste peut devoir passer jusqu'à 24 heures et plus avec la personne malade ou blessée et souligne l'importance de réfléchir, de s'adapter, d'improviser et de prendre des moyens nécessaires pour administrer les soins appropriés en attendant les secours médicaux d'urgence.

Des séances de formation sur le secourisme en milieu sauvage et éloigné seront dispensées à l'intention des pourvoies situées au nord du 49^e parallèle par le CFP La Baie, en collaboration avec la FPQ, au cours du mois de mai 2010, dans différentes localités du Québec. Le coût de ce cours sera pris en charge par la Fédération à partir du fond attribué par le Programme de Consolidation des pourvoies du Nord québécois. Les pourvoyeurs devront cependant assumer leurs frais de déplacement. Si la demande le justifie, d'autres journées de formation seront organisées à l'automne 2010 ou au début de l'hiver 2011.

Pour plus d'informations, contactez:

Frank Query

Consultant Service aux entreprises

Tel : 418-698-5000 poste 6034

Tournoi de pêche en pourvoirie 2010



Par Alain Parenteau,
Directeur du marketing

Dès l'ouverture de la pêche, soit vendredi le 23 avril dernier, **le tournoi de pêche en pourvoirie (TPP)** a débuté et fera des heureux gagnants jusqu'au 30 septembre prochain. Ce tournoi a pour but non seulement de promouvoir le réseau des pourvoiries du Québec, mais aussi de stimuler la relève à se joindre au merveilleux monde de la pêche.

Cette année, entre autres nouveautés, le tournoi fera un gagnant par mois! Ainsi, l'événement sera davantage médiatisé et offrira certes une visibilité non négligeable pour le réseau de nos pourvoiries. De plus, les catégories ont pris un virage beaucoup plus participatif que compétitif stimulant ainsi les pêcheurs, petits et grands, à s'inscrire à notre tournoi.

Donc, dès le mois de mai, un gagnant se méritera un séjour dans une pourvoirie membre de la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ), un chèque-cadeau de 200 \$ échangeable dans les magasins Le Baron, un abonnement annuel au Magazine Sentier Chasse et Pêche, un ensemble de pêche à la mouche Imago gracieuseté de Latulippe et un laissez-passez double pour le Salon Expert Chasse, Pêche et Camping 2011 de Québec ou de Montréal. Quinze autres gagnants se mériteront cette brochette de prix, dont deux qui seront nommés grands gagnants du tournoi de pêche! En plus des prix nommés, le grand gagnant adulte se méritera un chèque-cadeau de 500 \$ échangeable dans une pourvoirie membre de la FPQ. Pour sa part, le grand gagnant jeune (9 à 15 ans) ira séjourner pendant une semaine à l'Académie de pêche de la Pourvoirie du Lac St-Pierre où il sera initié aux techniques halieutiques, à l'écologie, à la botanique, à l'ornithologie, à la biologie et même aux techniques culinaires!

Le tournoi de pêche en pourvoirie : On gagne à participer ! C'est aussi une formule gagnante pour notre réseau des pourvoiries!

Bonne saison!

Flash marketing

Par Alain Parenteau,
Directeur du marketing

- **Campagne de notoriété des pourvoiries...** Le 20 avril dernier s'est terminée la 3^e année de la campagne télévisuelle sur les réseaux LCN, RDS et RDI. Nous sommes convaincus que cette campagne a su encore mieux positionner notre industrie sur le marché québécois. Nous tenons à remercier les Associations régionales de pourvoirie ainsi que les ATR qui y ont contribué.
- **Registre des actions...** Le département Marketing et Communication de votre Fédération met à votre disposition le registre des actions. Ce dernier trace le bilan des réalisations de la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. N'hésitez pas à communiquer avec nous afin de vous le procurer.
- **Concours – USA / Canada...** Les promotions « Québec's Quiver of Dreams with Ralph & Vicki » ainsi que « Québec Ultimate Fishing Adventure with Steve Pennaz » issues du Plan Marketing International (PMI) vont bon train. Elles se termineront le 30 juin prochain et déjà à ce jour, plus de 20 000 personnes s'y sont inscrites. Un franc succès!

Édition 2010

Le tournoi de pêche

EN POURVOIRIE

Du 23 avril au 30 septembre 2010

À GAGNER :

- Plusieurs forfaits en pourvoirie dont 1 séjour par mois simplement en vous inscrivant au tournoi de pêche
- Plus de 60 prix!

Plus de 350 pourvoiries membres de la FPQ

Présentation :



Inscrivez-vous
et GAGNEZ!

Règlements disponibles au

letournoidepeche.com

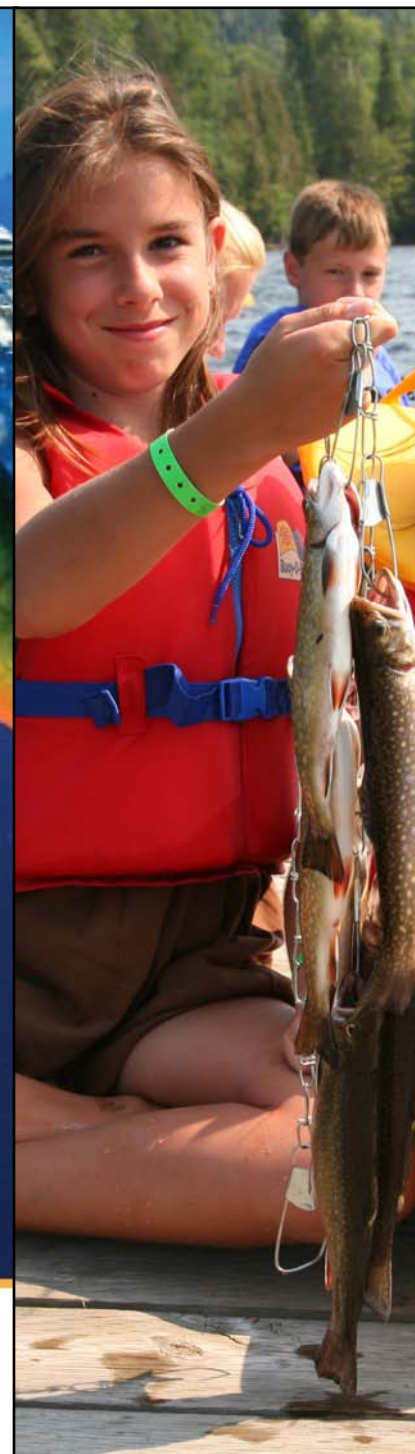
Partenaires médias :



Commanditaires :



On gagne
à participer!



Pour joindre la Fédération des pourvoiries du Québec:

Coordination et conception :

Anne-Marie Jolicoeur
(amjolicoeur@fpq.com)

Impression : Copies de la Capitale

Le Pourvoyeur de Nouvelles est publié quatre fois par année par la FPQ et est distribué à tous les membres et partenaires de la Fédération.

5237, boulevard Wilfrid-Hamel
bureau 270

Québec (Québec), G2E 2H2

Site Internet: www.fpq.com

Téléphone: 418-877-5191

Sans frais: 1-800-567-9009

Télécopieur: 418-877-6638

Courriel: fpq@fpq.com

FPQ

FÉDÉRATION DES
POURVOIRIES
DU QUÉBEC INC.
www.fpq.com